



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 22/03/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mars 2024

OBJET : Modification du Tableau des effectifs

Décision n° 24 01 01-1 (*annule et remplace la décision n°24 01 01*)

Étaient présents : Messieurs Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin

Absents : Messieurs Cyril Piazza, Pierre Donadey

Vu les articles L.332-8 et L.331-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 23 09 04 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau et notamment en matière de ressources humaines, par laquelle le bureau est autorisé à « adopter les modifications du tableau des effectifs ».

Considérant la mutation d'un agent du service administratif ;

Considérant le détachement d'un agent du service aménagement du territoire ;

Considérant la réorganisation des services Petite Enfance et les besoins qui en découlent ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant l'erreur matérielle de la décision n° 24 01 01 ne mentionnant pas les crédits nécessaires ;

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets primitifs des budgets principal et annexe de la Communauté de Communes du Pays des Paillons au chapitre 012 ;

**Le Bureau, vu sa délégation, ouï l'exposé de Monsieur Francis TUJAGUE,
1^{er} Vice-président, après en avoir délibéré,**

- Décide :

➤ L'ouverture de :

- 1 poste d'attaché territorial à 35h
- 1 poste d'ingénieur territorial à 35h
- 1 poste d'agent social à 17h30
- 1 poste d'adjoint technique à 17h30
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28h
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 19h

- Arrête le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS - JANVIER 2024

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Attaché principal	A	2	0	2	0
Attaché	A	2	0	1	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	0	1
Rédacteur	B	2	1	1	1
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	3	1	2	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	1	0
Adjoint administratif	C	5	3	3	2
sous total		16	5	10	6
Filière Technique					
Ingénieur	A	3	0	2	1
Technicien	B	2	0	1	1
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	0
Agent de maîtrise	C	3	0	2	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	2	6	5
Adjoint technique	C	20	2	12	8
sous total		43	4	27	16
Filière Médico-Sociale					
Puéricultrice	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	5	0	2	3
Educateur de jeunes enfant classe exceptionnelle	A	1	1	1	0
Educateur de jeunes enfant	A	6	0	2	4
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4	2	3	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	18	7	9	9
Agent social principal 2eme classe	C	10	3	10	0
Agent social	C	15	1	11	4
sous total		60	14	39	21
Filière Animation					
Adjoint animation principale 1ère classe	C	1	0	1	0
Adjoint animation principale 2ème classe	C	1	0	1	0
sous total		2	0	2	0
TOTAL GENERAL		121	23	78	43

AR Prefecture

006-240600593-20240321-B240101_1-DE
Reçu le 22/03/2024

Décision n° 24 01 01-1

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Pour : Messieurs Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

